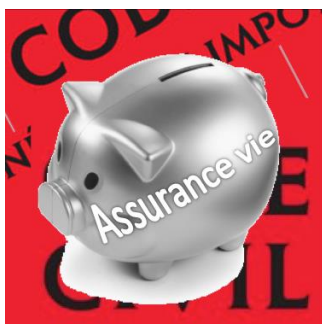


Formation professionnelle

**Développer votre chiffre d'affaires grâce à
l'assurance vie**

**Déjouer les pièges (civils et fiscaux) de la souscription et du
dénouement du contrat**



La société FAC JD propose une formation de 7 HEURES

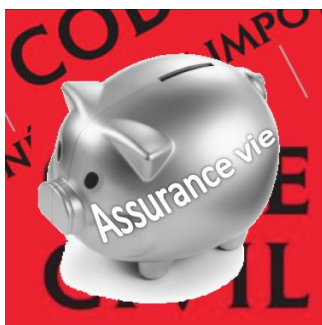
à **GRENOBLE** le 24 novembre 2015 de 9h00 à 17h30

Animation

Stéphane PILLEYRE



Développer votre chiffre d'affaires grâce à l'assurance vie **Déjouer les pièges (civils et fiscaux) de la souscription et du dénouement du contrat**



Durée

1 jour (7 heures)
9h00 - 12h30 / 14h00 --17h30

Lieu de la formation =

GRENOBLE le 24 novembre 2015

Public concerné =

CGPI ;
CGP de banque et compagnie d'assurance ;
Notaires ;
Experts comptables ;
Avocats

Objectifs de la formation =

Approfondissement et actualisation des connaissances - Perfectionnement ;
Savoir mettre en pratique les connaissances techniques;

Modalités administratives et financières :

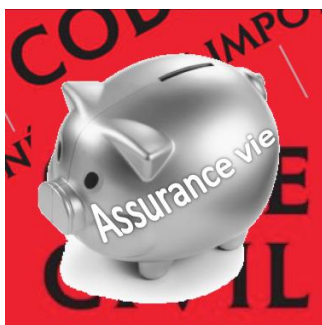
Le prix de la formation est de 340 € (Six cent soixante euros HT), TVA à 20% en plus, soit 408 € TTC.
Ce prix comprend, la participation aux formations, la remise d'une documentation technique, les pauses.

Ce prix ne comprend pas les frais de restauration et d'hébergement.

Le prix est à régler lors de l'inscription.

Une facture valant convention simplifiée de formation et une attestation de présence sera remise aux participants.

Développer votre chiffre d'affaires grâce à l'assurance vie Déjouer les pièges (civils et fiscaux) de la souscription et du dénouement du contrat



Présentation de la formation

Le contrat d'assurance vie, outil privilégié des conseillers en gestion de patrimoine, est souvent considéré comme un placement « standard ».

Pourtant cet outil est confronté à de nombreuses difficultés issues d'une superposition de règles civiles édictées à la fois par le Code civil et le Code des assurances. Les normes fiscales viennent ajouter de nombreuses complications. En effet, le Code général des impôts et la doctrine administrative (BOFiP), parfois en contradiction avec les normes civiles, compliquent l'approche technique.

Les professionnels de la gestion de patrimoine doivent combiner l'ensemble de ces règles afin de proposer des solutions patrimoniales personnalisées et sécurisées.

L'analyse de la pratique fait apparaître une standardisation des solutions retenues. Beaucoup de schémas appliqués au quotidien pourraient faire l'objet d'optimisation et de sécurisation.

L'objectif de cette formation est d'approfondir, de manière pratique, les conséquences de la souscription et du dénouement du contrat.

Plan de la formation

PARTIE I : La souscription en présence d'un régime de communauté: Adapter le mode d'adhésion à la situation

- A. Investissement de fonds communs
 - 1. Définition des biens communs
 - 2. L'adhésion individuelle
 - 3. La co-adhésion

- B. Investissement de fonds propres
 - 1. Définition des deniers propres
 - 2. L'adhésion simple avec des deniers propres

PARTIE II : La souscription en démembrement

- A. Les raisons d'une souscription en démembrement
- B. Anticiper et gérer la subrogation
- C. Les modalités de souscription en démembrement
- D. Les problématiques civiles et fiscales de la souscription en démembrement
- D. La souscription avec des capitaux soumis à un quasi-usufruit

PARTIE III : La souscription par un incapable

- A. Souscription par un enfant mineur
- B. Souscription par un majeur sous curatelle
- C. Souscription par un majeur sous tutelle

PARTIE IV : Le contrat non dénoué : Comprendre et maîtriser les effets de la réponse ministérielle Bacquet

- A. Le principe et les effets de la RM Bacquet
- B. Comment anticiper les effets de la RM Bacquet ?
- C. Comment tirer profit des effets de la RM Bacquet ?

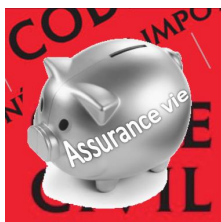
PARTIE V. Le contrat dénoué : Optimiser les impacts civils et fiscaux

- A. Aspects civils
 - 1. Contrat alimenté par des fonds communs : risque de récompense
 - 2. Primes manifestement exagérées : mythe ou réalité ?
 - 3. Requalification en libéralité : les critères jurisprudentiels
- B. Aspects fiscaux
 - 1. Retour sur les dispositions des articles 757B et 990I
 - 2. Contrat soumis à la fois au 757B, 990I et exonéré : la méthode globale pour identifier les masses taxables

PARTIE VI : Les alternatives à l'assurance vie : Avantages et inconvénients

- A. Assurance vie et bon de capitalisation
- B. Assurance vie et société civile

Chaque point sera abordé de manière schématique et pratique. Une documentation pratique complète qui fera la synthèse de la législation, de la jurisprudence et de la doctrine administrative, sera remise aux participants.



Développer votre chiffre d'affaires grâce à l'assurance vie
Déjouer les pièges (civils et fiscaux) de la
souscription et du dénouement du contrat

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à

FAC Jacques DUHEM

38 rue du Maréchal Fayolle 63500 ISSOIRE

Participant

NOM	
Prénom	
Téléphone	
Adresse électronique	

Participera à la formation " Pratique de l'assurance vie" qui aura lieu

à **GRENOBLE** le 24 novembre 2015

Facturation

Entreprise/Société	
SIRET	
Adresse	
CP - VILLE	

Montant

Prix unitaire HT	TVA (20%)	Prix unitaire TTC
340 €	68 €	408 €

Règlement

Chèque

Virement sur le compte*

* BNP PARIBAS RIB 30004 00147 00010079003 08 / IBAN FR76 3000 4001 4700 0100 7900 308



Pratique de l'assurance vie

Déjouer les pièges (civils et fiscaux) de la souscription et du dénouement du contrat

LE LIEU DE FORMATION

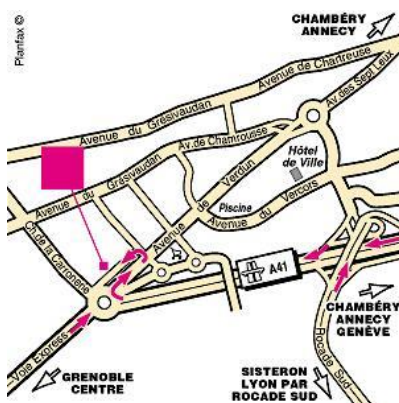


HOTEL MERCURE MEYLAN

34 Avenue de Verdun
38240 Meylan



De Lyon / Valence :
Prendre la rocade sud en
direction de
Chambéry/Genève. Puis,
prendre l'échangeur La
Tronche / Grenoble Centre.



Transports à proximité
de l'hôtel

Bus Chrono (CO)
Station plaine fleurie.

**PARKING GRATUIT
SUR PLACE.**

Formation professionnelle en gestion de patrimoine

FAC **jacquesduhem.com**
FORMATIONS • AUDIT • CONSEIL

Jacques Duhem - EURL FAC JD - EURL au capital de 200 000 €

38 avenue du Maréchal Fayolle 63500 ISSOIRE

RCS Clermont-Ferrand 529 007 908 SIRET n°529 007 908 00013 TVA Intracommunautaire n°FR 43 529007908

Formation professionnelle déclarée et enregistrée sous le numéro 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne